



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
11 février 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 25^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 8 novembre 2012, à 15 heures

Président : M. Mero (Vice-Président) (République-Unie de Tanzanie)

Sommaire

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire (*suite*)
- h) Harmonie avec la nature (*suite*)
- i) Promotion des sources d'énergies nouvelles et renouvelables (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-58012X (F)



Merçi de recycler



En l'absence de M. Talbot (Guyana), M. Mero (République-Unie de Tanzanie) prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable
(suite)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable** (suite) (A/67/206, A/67/348 et A/CONF.216/16)
 - b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (suite) (A/66/218, A/66/278 et A/67/313)
 - c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (suite) (A/67/335)
 - d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite) (A/67/295)
 - e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (suite) (A/67/295)
 - f) **Convention sur la diversité biologique** (suite) (A/67/295)
 - g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire** (suite) (A/67/25, Supplément n° 25)
 - h) **Harmonie avec la nature** (suite) (A/67/317)
 - i) **Promotion des sources d'énergies nouvelles et renouvelables** (suite) (A/67/175, A/67/314 et A/67/318)
1. **M^{me} Davison** (Royaume-Uni) souligne que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20) a permis, entre autres,

de réaffirmer l'engagement politique des États et de faire progresser les débats sur l'économie verte. Elle note que, pour compléter le produit intérieur brut (PIB), qui est souvent l'agrégat utilisé prioritairement pour évaluer les progrès, il a été convenu de mettre au point des mesures plus larges pour tenir compte des actifs naturels qui peuvent contribuer à la prospérité. Elle se félicite également des appels lancés aux entreprises pour qu'elles rendent compte de la viabilité de leurs activités, car cela peut encourager la transparence et la responsabilité. La Conférence de Rio +20 n'aura véritablement abouti que lorsque ses activités de suivi, pour lesquelles la communauté internationale doit partager la responsabilité, seront mises en œuvre. À cet égard, le Royaume-Uni, comme d'autres pays, espère que le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable sera établi rapidement.

2. En outre, s'agissant de la mise en œuvre des mesures convenues lors de Rio +20, le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) lui permettra de défendre avec plus d'autorité la cause de l'environnement au sein de l'Organisation. M^{me} Davison se félicite des résultats de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, en particulier des décisions sur la Stratégie de mobilisation des ressources et sur la nécessité de faire en sorte qu'au moins 75 % des Parties à la Convention incluent la biodiversité dans leurs priorités nationales d'ici à 2015. La communauté internationale doit s'efforcer de mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. En application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite d'espèces de la faune et de la flore sauvages est reconnu comme un délit et tous les pays sont priés d'assurer que la Convention est respectée. Dans ce contexte, la délégation du Royaume-Uni est particulièrement préoccupée par le fait que les rhinocéros continuent d'être braconnés pour leurs cornes. Pour encourager le développement durable, il est indispensable de faire face aux changements climatiques et des progrès doivent être réalisés à la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de façon que le monde réalise son objectif de limiter la hausse des températures de la planète à moins de 2 °C.

3. **M. Rodriguez** (Cuba) juge décevant le document final de la Conférence Rio +20 par rapport aux résultats des précédentes réunions au sommet. Le texte adopté reflète l'injustice du système international imposé par les pays développés. En outre, les sections sur les responsabilités des pays développés, y compris les responsabilités financières concernant le développement durable, sont rédigées en des termes peu percutants et ambigus. Les nations développées ont refusé de prendre des engagements fermes pour transférer des ressources financières aux nations en développement. La coopération Sud-Sud s'est vue accorder un poids trop important par rapport à la coopération Nord-Sud.

4. L'établissement d'une instance politique de haut niveau consolide le cadre institutionnel du développement durable. Cette instance doit veiller au suivi effectif du Programme d'action pour le développement durable (Action 21), du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et du document final de Rio +20, et aussi faire en sorte que les pays développés fournissent les ressources financières et technologiques requises.

5. Les objectifs de développement durable doivent être formulés dans le cadre d'un processus intergouvernemental large et transparent. Pour assurer la réalisation de ces objectifs, il faut lutter contre la pauvreté et l'inégalité sociale. Le développement durable exige une distribution plus équitable des ressources et des richesses, motivée par un sentiment profond et véritable de solidarité mondiale à l'égard des plus vulnérables.

6. **M. Briens** (France) constate que nombre de parties prenantes estiment que la gouvernance mondiale est fragmentée et ne permet pas de faire face aux principaux enjeux environnementaux. Pour améliorer la surveillance mondiale, un nouvel organisme des Nations Unies sur l'environnement, ayant son siège en Afrique, doit être établi. La France se félicite des efforts faits pour renforcer le rôle du PNUE ainsi que de l'établissement d'une instance de haut niveau pour remplacer la Commission du développement durable, qui doit se réunir sous les auspices du Conseil économique et social.

7. L'accentuation des inégalités, le potentiel limité des stratégies de croissance existantes et la dégradation de l'environnement sont autant de facteurs qui menacent les efforts d'élimination de la pauvreté. Les

aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable sont interdépendants et indivisibles et appellent des efforts simultanés. Un programme de développement pour l'après-2015 unique, cohérent, consensuel et permettant de répondre aux préoccupations nationales est requis. Ce programme doit être formulé sur la base des contributions de la société civile et des experts concernés, mais il exige aussi un appui politique de haut niveau. La France a donc proposé la candidature de son Ministre du développement pour le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable.

8. À la Conférence Rio +20, il a été reconnu que l'évaluation des progrès socioéconomiques ne doit pas être fondée exclusivement sur le taux de croissance du PIB mais doit prendre en compte aussi d'autres indicateurs, plus larges. La Commission du développement durable a été chargée d'élaborer un programme de travail pour réaliser cet objectif et la France estime que les recommandations de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social peuvent fournir une contribution utile à ce processus. Une compréhension plus large des progrès réalisés est indispensable à la formulation du programme pour l'après-2015.

9. Le monde doit progresser vers une « économie bleue » afin de contribuer au développement des États côtiers et de les aider à réduire la pauvreté. Dans cette optique, les négociations sur la pleine mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer doivent commencer dès que possible, afin de conserver et d'exploiter de manière durable les ressources dans les zones marines au-delà des juridictions nationales. Des mesures doivent aussi être prises pour renforcer la responsabilité des entreprises.

10. La délégation française note avec satisfaction que le document final de Rio +20 réaffirme le rôle de la société civile en tant que partenaire essentiel dans la promotion du développement durable; elle se félicite aussi de l'adoption du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et demande aux États de le mettre en œuvre rapidement. L'énergie est un aspect clef des efforts faits pour encourager le développement durable et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La France travaille en étroite coopération avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et, afin de lutter contre la

pauvreté et les changements climatiques, favoriser le développement économique durable et sauvegarder les biens publics mondiaux, elle s'emploie à renforcer l'appui politique en faveur des initiatives concernant les énergies renouvelables.

11. **M^{me} Richards** (Jamaïque) indique que son pays se félicite du fait qu'à la Conférence Rio +20, la communauté internationale ait réaffirmé ses engagements à l'égard des petits États insulaires en développement, tels qu'ils figurent dans le Programme d'action de la Barbade et dans la Stratégie de Maurice. La Jamaïque soutient les efforts faits pour désigner 2014 comme Année internationale des petits États insulaires en développement et apprécie l'offre du Gouvernement du Samoa d'accueillir la troisième Conférence internationale sur ces États.

12. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est un instrument indispensable pour encourager les utilisations pacifiques des mers et des océans, l'utilisation équitable et efficace de leurs ressources biologiques et l'étude, la protection et la conservation du milieu marin. La Jamaïque espère que la communauté internationale continuera de soutenir les pays de la grande Caraïbe pour les aider à protéger, gérer durablement et préserver la mer des Caraïbes.

13. En tant que nation insulaire, la Jamaïque est particulièrement vulnérable face aux catastrophes naturelles et aux événements climatiques extrêmes, qui peuvent nuire gravement aux moyens de subsistance, à l'infrastructure et à l'économie et faire obstacle au développement à long terme, y compris la réalisation des OMD. Les États doivent prendre des mesures pour encourager l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et le logement et l'urbanisation durables. La Jamaïque continuera de soutenir les efforts déployés pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo et développer un cadre sur la réduction des risques de catastrophe compatible avec les actions plus larges engagées pour élaborer un programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. À cet égard, la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devra contribuer à assurer que la communauté internationale progresse vers son objectif de limiter la hausse mondiale des températures à 2 °C.

14. Des mesures doivent être prises pour encourager l'utilisation rationnelle et durable des ressources

naturelles. À cet effet, la Jamaïque a signé la Déclaration de la Barbade sur l'énergie durable pour tous dans les petits États insulaires en développement. La Jamaïque demande que le groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable soit établi dès que possible et qu'il comporte parmi ses membres plusieurs petits États insulaires en développement de façon que leurs préoccupations particulières soient prises en compte. Les objectifs formulés par ce groupe doivent être universels, comprenant une série réaliste de cibles et d'indicateurs pour encourager l'adoption généralisée de politiques et de programmes plus durables.

15. Les aspirations qui ont soutenu l'Action 21, telles que réaffirmées à la Conférence de Rio +20, demeurent aussi pertinentes qu'elles l'étaient lorsque ce plan d'action a été adopté en 1992. Cependant, ces aspirations ne peuvent être réalisées si la communauté internationale ne renforce pas sa collaboration afin d'encourager la protection de l'environnement et le développement socioéconomique durable.

16. **M. Rivard** (Canada) relève que les participants à la Conférence Rio +20 ont reconnu que, dans les efforts de renforcement du développement durable au niveau mondial, le principe selon lequel il ne saurait y avoir de mesures omnivalentes et qu'une collaboration internationale plus étroite est nécessaire pour que la communauté internationale atteigne ses objectifs collectifs. Le Canada continuera de soutenir les efforts d'amélioration de la cohérence et de la coordination, tout comme le développement de la capacité des parties prenantes de faire face aux trois piliers du développement durable. Il continuera aussi à encourager l'évaluation des progrès, le partage des informations et des meilleures pratiques et l'implication active de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé. Le Canada se félicite de la décision d'établir une instance politique de haut niveau pour remplacer la Commission du développement durable et espère que cette instance fournira un leadership politique et des orientations très nécessaires à l'Organisation des Nations Unies sur les questions de développement durable.

17. Des efforts doivent être faits pour renforcer la gouvernance internationale de l'environnement. À cet égard, le Canada se félicite du renforcement du PNUE, notamment l'établissement de la participation universelle à son conseil d'administration. Cette évolution améliorera la portée des activités du

Programme et favorisera un sentiment d'appropriation mondiale. Le PNUE devrait être rendu plus autonome de façon à être à même de jouer un rôle de chef de file au sein de l'Organisation sur les problèmes d'environnement internationaux et de favoriser la cohérence entre les instruments et institutions existants.

18. La délégation canadienne soutient les efforts faits par le Groupe de haut niveau de personnalités éminentes qui a été établi pour conseiller le Secrétaire général sur le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Une étroite coordination doit être instaurée entre ce Groupe et le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable, auquel le Canada souhaite participer, pour veiller à ce qu'une seule série cohérente d'objectifs pour l'après-2015 soit formulée. Le Canada espère que les contributions des parties concernées, y compris la communauté scientifique, orienteront le processus intergouvernemental de formulation de ces objectifs et attend avec impatience de contribuer aux débats sur la façon dont ces objectifs peuvent répondre aux trois dimensions du développement durable.

19. **M. Alfares** (Koweït) note que les pays en développement et les pays les moins avancés sont confrontés à plusieurs enjeux économiques et de développement du fait des changements climatiques et des crises mondiales successives. Pour faire face à ces enjeux, le monde doit encourager des partenariats efficaces de façon à rendre le processus mondial de décision plus démocratique et transparent, tout en encourageant le dialogue et la coopération Nord-Sud.

20. Des financements adéquats en faveur du développement doivent être mis à disposition et les pays donateurs doivent honorer leur engagement de réserver 0,7 % du PNB pour l'aide publique au développement (APD), conformément au principe d'une responsabilité commune mais différenciée. À cet égard, le Koweït a fourni 1,04 % de son PIB, soit quasiment le double du pourcentage recommandé, sous la forme d'apports d'APD aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Par l'intermédiaire de son Fonds pour le développement économique arabe, il a fourni près de 18 milliards de dollars à plus de 100 pays pour les aider à réaliser leurs objectifs de développement durable. Le Koweït contribue aussi à d'autres institutions et fonds internationaux et régionaux, notamment le Fonds de développement

international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et la Banque africaine de développement. En outre, en 2012, le Koweït a accueilli le premier Sommet du Dialogue de coopération asiatique, qui a établi un fonds de 2 milliards de dollars, auquel le Koweït a contribué à hauteur de 300 millions, afin de financer des projets de développement dans les pays asiatiques non arabes et d'encourager l'intégration régionale. Le Koweït envisage aussi de dépenser 100 milliards de dollars pour encourager le développement et la diversification économique au niveau national et s'emploie à réduire ses émissions de gaz à effet de serre afin de sauvegarder l'environnement.

21. Bien que les changements climatiques touchent tous les pays, leurs effets sur les pays en développement sont particulièrement marqués. Ils compromettent leur aptitude à assurer le développement durable et à réaliser les OMD et menacent l'existence même de certains petits États insulaires en développement. Le Koweït demande donc à la communauté internationale de concevoir des stratégies nationales pour lutter contre ces changements sur la base du document final de la Conférence Rio +20. Les pays doivent s'efforcer d'améliorer l'efficacité énergétique, de diversifier les ressources énergétiques, d'encourager le partage des technologies à faibles émissions et de favoriser l'utilisation d'autres formes d'énergie.

22. **M^{me} Dong** (Chine) estime qu'il sera très difficile et complexe de passer du consensus politique qui s'est dégagé lors de la Conférence de Rio +20 à des politiques spécifiques que toutes les parties pourront accepter. Eu égard à la crise financière en cours, qui est aggravée par les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et d'autres enjeux, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour encourager le développement durable au niveau mondial. Les pays en développement doivent formuler et mettre en œuvre des stratégies de développement durable eu égard à leur propre situation nationale, mais ils doivent donner la priorité à l'élimination de la pauvreté. Les pays développés doivent modifier les modes non viables de production et de consommation et doivent aider les pays en développement à renforcer leur capacité de réaliser leurs objectifs de développement durable.

23. Le monde doit aussi prendre soigneusement en considération les progrès qui ont été réalisés concernant les OMD en vue de formuler des objectifs

de développement durable équilibrés et réalistes. La Chine estime que ces objectifs doivent compléter et renforcer les résultats atteints au titre des OMD, donner la priorité à l'élimination de la pauvreté et chercher à concilier les considérations économiques, sociales et environnementales. Ces objectifs doivent en outre être alignés avec les Principes de Rio, en particulier le principe d'une responsabilité commune mais différenciée, qui doivent continuer à guider la coopération internationale, y compris au sein de processus multilatéraux clés, comme les négociations des Nations Unies sur les moyens de faire face aux changements climatiques. Cependant, les Principes de Rio ne doivent pas limiter la marge de manœuvre politique dont disposent les différents pays.

24. Des mesures doivent être prises pour renforcer les cadres et mécanismes institutionnels propres à encourager le développement durable. À cet égard, la Chine demande que l'instance politique de haut niveau sur le développement durable soit réunie le plus rapidement possible. Cette instance doit s'inspirer des travaux de la Commission du développement durable, chercher à assurer une large participation politique, répondre aux besoins des différents États Membres et encourager les synergies entre les organismes des Nations Unies, tout en évitant les chevauchements fonctionnels avec le Conseil économique et social. Des discussions doivent aussi être engagées sur une stratégie de financement du développement durable et sur les mécanismes propres à encourager le développement, le transfert et la diffusion de technologies propres et écologiquement rationnelles.

25. La Chine soutient les efforts déployés pour renforcer le PNUE et pour mettre pleinement en œuvre le cadre décennal de programmation pour les modes de consommation et de production durables. Compte tenu de la prochaine Conférence sur les changements climatiques, les pays développés sont invités à mener des efforts supplémentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, de façon que la deuxième période d'engagement pour une limitation et une réduction quantifiées des émissions au titre du Protocole de Kyoto commence à temps. La Chine espère aussi que les pays développés honoreront leurs engagements en matière de financement et de transfert de technologie et que les négociations sur la feuille de route de Bali seront bientôt achevées.

26. La Chine œuvre à l'établissement d'un mécanisme de coopération équitable pour faire face

aux changements climatiques, qui tienne pleinement compte du principe de responsabilité commune mais différenciée. Elle participe activement à la coopération Sud-Sud et s'est employée à renforcer la coopération Nord-Sud et les mécanismes institutionnels pour encourager la protection de l'environnement, l'adaptation aux changements climatiques et l'accès à l'énergie. Dans le cadre de son douzième plan quinquennal, la Chine s'efforcera de promouvoir le développement durable par des mesures comme la promotion de modes de vie et des modes de production et de consommation économes en ressources et écologiquement rationnels. Le pays vise aussi à participer plus étroitement aux mécanismes mondiaux de gouvernance et à accroître progressivement l'aide qu'il fournit aux autres pays en développement pour encourager le développement durable.

27. **M. Samadou** (Niger) souligne que l'accès à l'énergie est une préoccupation clef pour le Niger, pays moins avancé, dans les efforts qu'il déploie pour promouvoir le développement. Le pays cherche donc à établir des partenariats pour accroître sa production d'énergie. Compte tenu de la prise de conscience croissante parmi les États de l'importance de la promotion des sources d'énergie de remplacement, la délégation nigérienne estime que des progrès en matière de production d'énergies renouvelables, notamment d'énergie solaire, pourraient être réalisés. À cet égard, le centre national d'énergie solaire du Niger, qui a été établi dans les années 70, a besoin d'urgence de ressources supplémentaires.

28. Le désert du Sahara couvre les deux tiers du pays et les zones agricoles au Sud sont de plus en plus menacées par la désertification. La dégradation environnementale conduit à une insécurité alimentaire grandissante. Le Gouvernement nigérien s'emploie à faire face à ces enjeux et suit étroitement la mise en œuvre des textes issus, entre autres, de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la désertification et de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La délégation nigérienne estime notamment que la Réunion de haut niveau sur les politiques nationales de lutte contre la sécheresse, qui se tiendra en 2013, doit adopter des mesures spécifiques pour faire face aux pénuries d'eau. La mise en œuvre effective du document final de la Conférence Rio +20, intitulée « L'avenir que nous voulons », peut contribuer à

encourager le développement harmonieux de toutes les nations et à renforcer la paix et la sécurité. Le Niger s'efforce de réaliser les OMD, étape indispensable vers son objectif de développement durable et d'établissement d'une économie verte. Dans ce contexte, il espère que le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable défendra les principes d'équité, de solidarité et de transparence.

29. **M. Tham** (Singapour) fait savoir que son pays n'est pas d'accord avec ceux qui prétendent que le document final de la Conférence Rio +20 n'est pas allé suffisamment loin pour engager le monde sur la voie du développement durable. Étant donné qu'il vaut mieux formuler une vision réaliste qu'une aspiration irréaliste, « L'avenir que nous voulons » est un document équilibré qui reflète les réalités politiques, économiques et sociales du moment. La communauté internationale doit s'efforcer de mettre en œuvre les engagements pris à la Conférence Rio +20 et doit formuler une série d'objectifs de développement durable ainsi qu'une stratégie efficace de financement de ces objectifs, tout en établissant une instance politique de haut niveau pour donner suite aux actions engagées pour promouvoir le développement durable.

30. Bien que des calendriers stricts aient été établis pour la réalisation de certains engagements, des progrès très limités ont été accomplis dans certains domaines, en raison de désaccords entre les États Membres, notamment sur la question de savoir quels pays doivent participer au Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable. Singapour demande instamment à la communauté internationale de s'efforcer de résoudre toutes les questions en suspens dès que possible. En outre, sauf si les États Membres démontrent que l'Organisation des Nations Unies réalise des progrès tangibles dans la mise en œuvre des engagements pris à la Conférence Rio +20, « L'avenir que nous voulons » sera tourné en dérision comme un simple autre document inefficace.

31. **M. Och** (Mongolie) souligne que le document final de la Conférence Rio +20 a établi une feuille de route pour faire face aux besoins particuliers des pays vulnérables, y compris les pays en développement sans littoral. La Mongolie a formulé une stratégie nationale de développement durable qui prévoit la mise en place d'institutions nationales de développement durable, une série d'indicateurs clefs et un système d'éducation

sur le sujet. La Mongolie vise à concilier la consommation durable de ressources naturelles avec le développement socioéconomique et accorde une attention prioritaire à la prise en compte de la viabilité environnementale dans les plans et politiques de développement. Le pays a aussi adopté une législation sur les services écosystémiques et exige que des études d'impact sur l'environnement soient menées afin d'assurer que les initiatives de promotion de la croissance économique sont écologiquement rationnelles.

32. Les pays doivent coopérer étroitement pour atténuer les incidences négatives des changements climatiques, comme la grave sécheresse et la désertification dont souffre la Mongolie. Dans cette optique, la délégation mongolienne soutient l'établissement d'un groupe scientifique international sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse afin d'encourager les recherches dans ce domaine et de mettre en évidence les actions qui doivent être mises en œuvre par les pays touchés. Au niveau national, la Mongolie a engagé des initiatives de reboisement et a adopté des mesures pour protéger 15 % du pays.

33. Outre les efforts qu'elle déploie pour mobiliser les ressources nationales, la Mongolie s'efforce d'attirer des investissements étrangers directs, d'adopter des technologies soucieuses de l'environnement et d'établir des associations efficaces avec les partenaires pour le développement afin de construire des logements durables et d'améliorer la qualité de l'air. En outre, afin d'encourager une coopération plus étroite entre les pays d'Asie et d'Europe sur les questions relatives à l'eau, la Mongolie a accueilli la quatrième réunion des Ministres de l'environnement du Dialogue Asie-Europe (ASEM) en 2012, qui a été consacrée à la gestion durable de l'eau et des forêts.

34. **M^{me} Picco** (Monaco) indique que, conformément aux engagements qu'il a pris en vertu du Protocole de Kyoto et dans le cadre du Réseau du PNUE pour un climat neutre, Monaco a adopté un Plan Énergie Climat afin de combattre les changements climatiques et de répondre aux besoins énergétiques du pays. Ce Plan vise à réduire les besoins en énergie, à encourager la production d'énergies renouvelables et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Monaco produit de l'énergie en pompant l'eau de mer et en retraitant les déchets; en outre, en collaboration avec des partenaires

industriels et institutionnels, il étudie les moyens de faire bénéficier d'autres villes côtières de sa technologie écologiquement rationnelle de pompage de l'eau. Monaco fournit des subventions pour encourager l'installation de systèmes d'énergie solaire et se propose de recourir aux tarifs pour encourager les consommateurs à acheter de l'énergie solaire. Il s'efforce aussi d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et est en train de concevoir une usine qui utilisera l'énergie solaire pour produire de l'eau potable à partir de l'eau de mer.

35. Dans les efforts qu'il fait pour encourager le développement durable et éliminer la pauvreté, Monaco s'emploie à faire de la microfinance un instrument privilégié pour s'attaquer aux problèmes concernant les femmes, la santé, l'éducation, la prévention des catastrophes naturelles et la protection de l'environnement. Il est déterminé à travailler avec la communauté scientifique pour trouver les moyens de protéger les milieux marins et demande à la communauté internationale d'accorder une attention particulière à la protection de ces milieux, conformément à la Déclaration de Rio.

36. **M^{me} Leshkova** (Biélorus) souligne que la protection de l'environnement pour les générations futures et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement appellent un plus grand consensus et une plus grande coopération de la part de la communauté internationale. À cet égard, le rapport du Secrétaire général intitulé « Options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement » (A/67/348) présente plusieurs recommandations pratiques sur les moyens d'accélérer les échanges scientifiques et techniques à cette fin.

37. Le Biélorus soutient pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un mécanisme mondial de coopération aux fins du développement technologique et estime que les premières mesures pratiques prises par la communauté internationale pour mettre au point et diffuser les technologies durables dans les divers secteurs, en particulier l'énergie, constitueront un stimulant politique puissant à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Tous les efforts de coopération scientifique et technique entrepris sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies doivent impliquer l'éventail le plus large possible de pays dans la phase

de recherche-développement, alors que les pays en développement et à revenu intermédiaire doivent accorder une attention particulière à toutes les décisions influant sur la transition mondiale à une économie verte.

38. Le rapport reflète l'esprit et la lettre des accords politiques conclus à la Conférence Rio +20, le résultat le plus important du point de vue de son pays étant la proposition d'accroissement sensible de l'aide aux pays à revenu intermédiaire. Il est très important dans la phase actuelle que la mise en œuvre des décisions prises à Rio ne soit pas retardée.

39. La communauté internationale commençant de débattre du programme de développement pour l'après-2015, un des aspects les plus importants doit être la coopération aux fins du développement du secteur énergétique, en accordant une attention prioritaire à la diversification et aux perspectives d'évolution à long terme eu égard aux changements climatiques. Comme souligné par le Secrétaire général dans son rapport sur la promotion de sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/67/318), des progrès notables ont été réalisés dans la consolidation des liens entre les administrations, les entreprises et les organisations internationales dans le cadre des débats sur les énergies renouvelables. L'initiative du Secrétaire général intitulée « Énergie durable pour tous » est particulièrement bienvenue.

40. Beaucoup reste à faire toutefois, d'autant que l'adoption des énergies renouvelables par le secteur industriel n'est pas uniforme. Il est préoccupant de constater que la majorité de la croissance du secteur des énergies renouvelables a eu lieu dans les pays développés, ainsi que dans un petit nombre de pays en développement ayant une économie mature. La progression de l'adoption et de la commercialisation des sources d'énergie renouvelables d'énergie reste faible dans les pays pauvres et dans les pays à revenu intermédiaire et la réduction de ces déséquilibres doit être une condition préalable essentielle à la création d'économies écologiquement rationnelles.

41. Pour répondre aux enjeux suscités par le développement nécessaire des énergies renouvelables, il faut mettre en œuvre les accords conclus à Rio +20, tout en renforçant la coopération régionale et interrégionale. En outre, le Biélorus continuera à participer pleinement à tous les efforts multilatéraux destinés à protéger le monde des changements

climatiques et soutient pleinement la mise en place d'un régime international plus dynamique pour lutter contre les changements climatiques, notamment dans les pays intermédiaires.

42. **M. Jiménez** (Nicaragua) estime que les modes irresponsables de production et de consommation ont conduit aux crises actuelles. Étant donné que 40 % des ressources non renouvelables de la planète ont déjà été utilisées, le modèle de développement actuel non maîtrisé demande à être remplacé d'urgence. Une vision commune des modes de vie durables est indispensable. Le développement durable implique que la souveraineté et la sécurité alimentaires soient garanties; que l'accès universel à l'eau, à l'éducation et aux soins de santé soit assuré; et que la paix, la gestion durable des forêts et l'harmonie avec la nature soient instaurées.

43. Le Nicaragua améliore l'accès aux soins de santé et à l'éducation, tout en développant l'infrastructure de production et les services. L'utilisation de sources d'énergie renouvelables par le pays devrait passer de 25 %, niveau de 2007, à 94 % en 2017. Les plans pour la construction d'un canal interocéanique au travers du Nicaragua ont été approuvés. Les progrès sont menacés, toutefois, par les changements climatiques, dont souffre particulièrement l'Amérique centrale. Les nations développées doivent se conformer à leurs engagements environnementaux; les ressources naturelles ne doivent pas être privatisées dans l'intérêt d'une minorité.

44. Il y a un risque, contre lequel il faut lutter, que les objectifs du Millénaire pour le développement ne soient pas atteints d'ici à 2015. Les nations développées doivent se conformer à l'engagement qu'elles ont pris d'affecter 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD). Les objectifs de développement durable doivent être établis sans retard et doivent être fondés sur les principes de complémentarité, de reconnaissance des asymétries de développement entre les pays et au sein des pays, de responsabilités communes mais différenciées et de solidarité, en plus des principes recommandés par le Secrétaire général.

45. La préservation de la biodiversité est un enjeu mondial au même titre que les changements climatiques. Le document final de Rio +20 ne doit pas rester un simple document; il doit être mis en pratique.

46. **M. Oguntuyi** (Nigéria) considère que, pour être durable, le développement doit être intégré dans tous les niveaux de la société et les liens entre ses aspects économiques, sociaux et environnementaux doivent être pris en considération. La délégation nigériane demande à tous les États d'assurer la pleine mise en œuvre du document final de la Conférence Rio +20 et se félicite des mesures prises pour renforcer le PNUE afin de le rendre plus représentatif et responsable envers les États Membres. Des ressources financières supplémentaires, sous la forme de crédits du budget ordinaire des Nations Unies et de contributions volontaires, doivent être mises à la disposition du Programme.

47. Les changements climatiques constituent un enjeu réel pour les États, qui touche à leur existence même. Certains d'entre eux sont menacés par le déboisement, la désertification, l'élévation du niveau de la mer voire la submersion. Ces changements ont en outre nui aux efforts faits par de nombreux pays pour garantir la sécurité alimentaire, créer des emplois, encourager le développement et assurer la durabilité du point de vue de l'environnement. Pour promouvoir efficacement la capacité de résistance face aux changements climatiques, toutes les parties prenantes, y compris les administrations, les grandes institutions financières, les entités du secteur privé et la société civile doivent être activement impliquées. Le Nigéria espère qu'un accord juridiquement contraignant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sera conclu d'ici à 2015 et appelle les décideurs à formuler des mesures d'atténuation et d'adaptation pour les pays touchés qui soient réalistes et applicables. À cet égard, des mécanismes de financement plus rationnels sont requis pour la fourniture d'une aide immédiate aux pays qui en ont le plus besoin.

48. La consommation d'énergie a une incidence de grande portée sur l'activité manufacturière, la sécurité alimentaire et hydrique, les télécommunications, les transports et d'autres domaines étroitement liés au développement économique. Pour un grand nombre de pays en développement, un accès insuffisant à une énergie propre, abordable et fiable constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD. Le Nigéria se félicite de l'initiative mondiale « Énergie durable pour tous » et, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Stratégie africaine sur la réduction des

émissions, a élaboré un Plan-cadre national sur les énergies renouvelables afin de répondre aux enjeux liés à un approvisionnement en énergie propre, fiable, sûr et compétitif.

49. Les effets de sécheresse et de la désertification menacent les moyens de subsistance de certaines des populations les plus pauvres et les plus vulnérables en Afrique. Entre autres choses, le Nigéria s'efforce de combattre la désertification grâce à la Muraille verte pour l'Initiative du Sahara, qui vise à stopper l'empiètement du désert dans la partie septentrionale du pays. Il est demandé à la communauté internationale de soutenir les efforts nationaux, régionaux et mondiaux en faveur du contrôle de la dégradation des terres et de l'atténuation des effets de la désertification. À cet égard, le Nigéria attend avec impatience la deuxième Conférence scientifique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

50. Tous les pays doivent avoir la liberté de choisir les stratégies de développement les mieux adaptées à leurs besoins et à leurs circonstances nationales. Ces stratégies doivent avoir une large assise, être sans exclusive et encourager la protection sociale et l'emploi productif. Les initiatives nationales menées à cet effet doivent être complétées par des efforts internationaux visant à encourager la coopération régionale, infrarégionale et interrégionale et l'implication du secteur privé et de la société civile.

51. **M. Souissi** (Maroc) estime que le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 doit établir des objectifs simples et mesurables qui renforcent les objectifs de développement durable et les OMD. Ce programme doit privilégier la croissance durable et assurer des améliorations dans les domaines de la santé publique, de l'éducation, de la mortalité infantile, des migrations et de la prévention des catastrophes. Une action collective et un renforcement des liens entre les pays pauvres et les pays riches sont nécessaires pour établir ce programme, qui doit être le fruit d'un consensus démocratique entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

52. La dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la huitième session de la Conférence des Parties servant de réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Conférence de Doha sur les changements climatiques) doivent permettre aux nations développées de convenir d'une deuxième

période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays industrialisés doivent s'engager à réduire de moitié leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. La Conférence doit aussi prendre les dispositions voulues pour l'activation des fonds pour le climat.

53. La prévention des catastrophes doit faire partie intégrante du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. La Conférence internationale de 2015 sur la prévention des catastrophes doit déboucher sur l'adoption d'un nouveau cadre international. La Conférence internationale de 2014 sur les petits États insulaires en développement fournira une nouvelle occasion pour la communauté internationale de réaffirmer ses engagements à l'égard du développement durable.

54. Le développement durable repose sur deux idées – il serait illogique de perpétuer une croissance qui détruit les ressources naturelles dont dépend l'activité économique future, et les retombées positives de la croissance doivent être également distribuées.

55. **M^{me} Al-Hadid** (Jordanie) note que la coopération, en particulier la fourniture de ressources financières et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement aux pays en développement, est indispensable.

56. Les changements climatiques coûtent à l'économie mondiale 1 200 milliards de dollars par an. La Jordanie est particulièrement touchée en raison de son climat semi-aride et de sa dépendance à l'égard de la pluie. Des énergies propres et renouvelables sont essentielles au développement durable et la Jordanie espère que la Conférence de Doha sur les changements climatiques débouchera sur des résultats intéressants. Afin de minimiser les incidences des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques, le Cadre d'action de Hyogo devrait être renforcé, tout comme les plans de préparation aux catastrophes, d'intervention rapide, de relèvement et de développement.

57. La biodiversité est un aspect clef de la dimension environnementale du développement durable. Compte tenu de sa localisation et de ses formations climatologiques et géologiques, la Jordanie abrite un éventail exceptionnellement varié d'habitats et d'espèces naturelles. Le pays est en train d'établir un

réseau d'aires protégées et d'améliorer le contrôle et l'évaluation des espèces de faune et de flore sauvages.

58. Une approche plus inclusive et intégrée de l'élimination de la pauvreté et des trois dimensions du développement durable stimulerait une croissance mondiale bénéfique pour tous.

59. **M. Thornberry** (Pérou) fait savoir que sa délégation est satisfaite de l'adoption du cadre décennal de programmation pour les modes de consommation et de production durables et demande que son application soit décidée lors de la session en cours de l'Assemblée générale. Les pays développés doivent montrer la voie et le secteur privé a un rôle important à jouer. L'impuissance à mettre en œuvre les engagements et les obligations contractés en vertu de la Convention sur la diversité biologique est un sujet de grave préoccupation. L'accès illicite aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles, et leur exploitation illégale, progressent, rendant nécessaire pour des pays avec une aussi grande diversité biologique que le Pérou la mobilisation de réserves financières pour protéger leurs ressources.

60. Il faut que les engagements et les politiques convenus à Rio +20 soient intégrés dans un mandat applicable, qui ne doit pas être réinterprété par la suite. L'effort mené pour définir un ensemble d'objectifs de développement durable est l'un des résultats les plus importants de Rio +20 et les États doivent aborder le processus de formulation de ces objectifs avec la plus grande ouverture et la plus grande réceptivité possibles. Le Pérou propose que ces objectifs soient établis sur la base d'une série de priorités, comme l'énergie, l'eau, la biodiversité, les forêts, la sécurité alimentaire et les océans.

61. Le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 doit reprendre l'ensemble des OMD et des objectifs de développement durable et doit constituer une approche intégrée, cohérente et efficace pour la réalisation du développement durable.

62. **M^{me} Robl** (États-Unis d'Amérique) est d'avis que le programme mondial de développement doit être redynamisé et doit encourager une croissance sans exclusive et durable et la lutte contre la pauvreté. Il doit permettre le développement de politiques et la diffusion de technologies pour améliorer l'égalité des chances et autonomiser les citoyens, en particulier les femmes et les jeunes.

63. La délégation des États-Unis est impressionnée par l'Initiative « Énergie durable pour tous », qui a rapidement attiré des douzaines de pays, mobilisé des milliards de dollars et incité plusieurs secteurs à s'engager à agir. Cette initiative pourrait servir de modèle pour la résolution des futurs enjeux du développement durable. Les États-Unis soutiennent les efforts faits au niveau international pour préserver les milieux marins et côtiers et tirer parti de leurs avantages sociaux, économiques et environnementaux. La délégation des États-Unis attend avec impatience de participer à la définition d'un programme orienté vers l'action pour la Conférence internationale de 2014 sur les petits États insulaires en développement. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement doit être renforcé et la dimension environnementale du développement doit recevoir une plus grande priorité.

64. Si la rapidité est importante dans le suivi de la Conférence Rio +20, un effort de hiérarchisation attentive des activités serait utile. Le Secrétaire général a rendu compte des options pour un mécanisme de facilitation qui favorise le développement, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement seulement deux mois après la Conférence, sans beaucoup de possibilité de consultations. La place occupée dans l'ordre du jour de la Deuxième Commission par le développement durable a progressé de façon exponentielle; il est indispensable de rationaliser l'ordre du jour et d'équilibrer les questions pérennes avec les nouvelles questions.

65. **M. Emvula** (Namibie) rappelle que la Namibie a été le premier pays africain à assurer la protection de l'environnement dans sa Constitution. Une série de lois environnementales constituent la base de l'intégration de la durabilité dans les plans et politiques nationaux de développement. En outre, la Constitution oblige les pouvoirs publics à prendre des mesures contre le déversement de déchets nucléaires ou toxiques étrangers sur le territoire namibien.

66. En 2011, un rapport national sur les technologies concernant les énergies renouvelables a été publié, qui était axé sur les moyens de passer à l'économie verte. Les changements climatiques, qui constituent un problème planétaire, doivent faire l'objet d'une action multilatérale; M. Emvula souligne l'importance de la Conférence de Doha sur les changements climatiques à cet égard. L'Afrique est le continent le plus vulnérable

face à ces changements et doit donc jouer un rôle actif dans les négociations.

67. La Namibie est l'un des pays qui souffrent le plus de la désertification, de la sécheresse et de la dégradation des terres. La délégation namibienne est heureuse de constater que le document final de Rio +20 comporte un engagement à la remise en état des terres dégradées : la restauration doit être définie comme l'un des objectifs de développement durable. La Namibie a combattu avec un certain succès la désertification au cours de la décennie passée et demande une aide pour pouvoir poursuivre ses efforts.

68. La Namibie soutient activement la Convention sur la diversité biologique et est en train de ratifier une loi nationale sur l'accès et le partage des avantages de façon à permettre à ses citoyens de bénéficier du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, relatif à la Convention sur la diversité biologique. Elle est fière d'avoir reçu le prix Markhor 2012 pour son action éminente dans le domaine de la conservation. Quarante quatre pour cent de ses terres font l'objet de mesures de gestion aux fins de la conservation et les communautés locales jouent un rôle significatif dans la gestion de la diversité biologique.

69. **M. Kasymov** (Kirghizistan) souligne que les changements climatiques constituent une menace particulière pour les pays en développement vulnérables comme le sien. Sans accès à la mer et avec 90 % de son territoire occupés par les montagnes, le Kirghizistan est particulièrement concerné par la fonte rapide des glaciers, qui sont la principale source d'eau douce pour une grande partie de la région. Il est indispensable de renforcer la surveillance des glaciers et des bassins hydrologiques des montagnes afin d'avoir une vue exacte de la situation.

70. Les pays à qui incombe une responsabilité historique dans les changements climatiques doivent maintenant jouer un plus grand rôle pour faire face à leurs effets en réduisant les émissions atmosphériques ainsi qu'en fournissant aux pays en développement une aide financière et technique pour atténuer leurs conséquences. Le Gouvernement kirghiz se félicite de l'établissement du Fonds des Nations Unies pour le climat et demande qu'il soit opérationnel le plus rapidement possible.

71. L'eau revêt une importance stratégique pour le Kirghizistan, car elle est indispensable à son développement social et économique durable. Le Gouvernement kirghiz est d'avis que l'utilisation des ressources en eau par les pays de la région doit être systématiquement réglementée afin d'encourager le développement de tous et il prévoit de continuer à coopérer étroitement avec le système des Nations Unies pour promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources en eau de la région. Il est essentiel dans ce contexte de renforcer le rôle du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

72. L'accès à des sources d'énergie fiables est un autre élément clef sous-tendant le développement durable et le Kirghizistan accorde donc une grande priorité au développement de l'énergie hydroélectrique. De l'avis du Gouvernement kirghiz, l'énergie hydroélectrique pourrait répondre à un grand nombre de problèmes se posant dans la région de l'Asie centrale et la construction de grands barrages hydroélectriques mérite un examen attentif en tant que moyen d'alimenter en énergie propre la région, conjointement avec l'énergie solaire et le biogaz.

73. La Conférence Rio +20 a noté l'importance des écosystèmes de montagne pour le développement durable et a réaffirmé l'appel lancé pour les protéger en adoptant des stratégies et programmes de long terme adaptés à leurs besoins uniques. Le Kirghizistan soutient pleinement cette évaluation et demande à la communauté internationale de réévaluer les contributions que les régions de montagne apportent à la promotion d'une économie verte, au développement durable et au bien-être humain. Des mesures concrètes sont nécessaires pour compenser les sociétés locales de leurs contributions à la préservation des écosystèmes de montagne.

74. Enfin, la sécurité alimentaire étant l'une des plus grandes préoccupations des pays de montagne, le Gouvernement kirghiz demande l'élaboration de stratégies, programmes et directives adaptés pour assurer la sécurité alimentaire et réagir adéquatement aux hausses des prix.

75. **M. Ben Dor** (Israël) considère que les pays doivent prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les résultats de Rio +20. Les politiques macroéconomiques nationales doivent encourager le développement durable et une croissance soutenue,

équitable et solidaire. Israël consacre une partie importante de ses recettes fiscales au financement des soins de santé universels, du logement et de l'éducation. Il prélève une taxe de 80 % sur les véhicules polluants, contre 10 % pour les voitures électriques.

76. Israël se situe dans l'une des régions les plus arides de la planète et a répondu de manière novatrice aux problèmes résultant de cette situation. Quatre-vingt dix pour cent des habitations y sont équipées de chauffe-eau solaires. Dix pour cent de l'énergie utilisée dans le pays proviendront de sources renouvelables d'ici à 2020. Israël utilise l'eau de manière efficace, recyclant une plus grande partie de ses eaux usées que tout autre pays. Les agriculteurs ont mis en place des systèmes avancés d'irrigation au goutte à goutte et recherchent des espèces végétales consommant peu d'eau. Ces mesures placent Israël au premier rang de la lutte contre la désertification. Le pays est déterminé à partager son expertise et a été à l'origine de la résolution 62/190 de l'Assemblée générale sur la technologie agricole au service du développement, proposant aussi 2012 une résolution sur l'entrepreneuriat au service du développement.

77. La communauté internationale a non seulement le devoir, mais aussi le pouvoir d'encourager le développement durable dans l'intérêt d'un avenir meilleur.

78. **M. Dingha** (Congo) estime que Rio +20 a abouti à des résultats décevants, mais que la Conférence a néanmoins marqué une avancée. Les pays doivent intégrer la lutte contre la pauvreté dans leurs politiques nationales de développement, tout en tenant compte des objectifs de développement convenus au niveau international. Les conclusions de Rio +20 doivent être rapidement mises en œuvre, afin de redynamiser le partenariat international en faveur du développement durable et de consolider son cadre institutionnel; de transférer des technologies vertes aux nations en développement; de formuler le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015; de définir les objectifs de développement durable; d'établir un processus intergouvernemental pour le financement du développement durable; et d'assurer le suivi des engagements volontaires.

79. De l'avis du Gouvernement congolais, la protection de la biodiversité revêt un rang élevé de priorité. Depuis 26 ans, une Journée nationale de

l'arbre est célébrée le 6 novembre. Le Directeur des opérations de la Banque mondiale pour les deux Congo a récemment déclaré que le Congo est à la tête des pays africains en matière de gestion des forêts. Le soutien financier et pratique du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD) est très apprécié.

80. La délégation congolaise souscrit aux recommandations du Secrétaire général concernant les énergies renouvelables, qui sont contenues dans les documents A/67/314 et A/67/318.

81. **M. Bilauri** (République-Unie de Tanzanie) estime que les consultations nationales voulues doivent être organisées avant la mise en œuvre du document final de Rio +20. Les problèmes que la Conférence a laissés en suspens et qui sont examinés par l'Assemblée générale doivent faire l'objet d'un traitement en temps voulu et sans exclusive afin d'arriver à des conclusions consensuelles.

82. La mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique doit intervenir d'urgence et appuierait les progrès réalisés par la Tanzanie vers la réalisation des OMD. La menace que posent les changements climatiques est une raison impérieuse d'agir rapidement et le Gouvernement tanzanien a donc intégré des mesures d'adaptation à des changements dans ses politiques nationales. Les pays dont les émissions sont importantes doivent procéder à de fortes réductions. Conformément à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la délégation tanzanienne demande instamment aux pays développés d'accroître leur appui financier, le transfert de technologie et l'assistance technique aux fins du développement de l'agriculture durable.

83. La biodiversité contribue aux moyens de subsistance et sa dégradation affecte de manière démesurée les pauvres, tout en constituant un obstacle majeur à la réalisation des OMD. Les écosystèmes côtiers et marins au-delà de la juridiction nationale doivent être exploités dans l'intérêt de tous, compte tenu de leur rôle dans la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire. M. Bilauri souligne que, si la diversité doit être protégée, les mesures de

conservation doivent être fondées sur le principe des responsabilités communes et différenciées, eu égard aux situations et capacités nationales. L'énergie est indispensable à une économie saine et il est essentiel de promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. La Tanzanie a décidé d'utiliser toutes les sources d'énergie et espère que, d'ici à trois ans, le déficit énergétique ne sera plus qu'un mauvais souvenir

84. **M. Fouda Ndi** (Cameroun) espère qu'il sera rapidement donné suite à la proposition d'un mécanisme de transfert de technologie, contenue dans le rapport du Secrétaire général (A/67/348) – au cours de la session en cours de l'Assemblée générale si possible. Notant que la désertification, la sécheresse et la dégradation des sols ont fortement aggravé la pauvreté au Cameroun, M. Fouda Ndi demande à la communauté internationale de trouver des solutions aux problèmes d'insécurité alimentaire dans les régions touchées.

85. Pour ce qui est des énergies renouvelables, M. Fouda Ndi indique que l'intégration des principes de développement durable dans la politique nationale a permis au Cameroun de réaliser des progrès tangibles. Le pays a étendu le pourcentage de son territoire où la biodiversité est protégée et, conjointement avec d'autres États d'Afrique centrale, a établi un réseau transfrontières d'aires protégées.

86. La gestion des forêts revêt une importance particulière pour le Cameroun, qui tire 11 % de son produit intérieur brut des forêts, alors que l'exploitation forestière permet à un grand nombre de Camerounais d'avoir un travail. Le Cameroun tient compte des considérations internationales de développement durable pour la gestion de ses forêts, la création de réserves forestières, le reboisement et l'établissement d'unités de gestion des forêts chargées de transmettre le savoir traditionnel. C'est un sens inné des responsabilités qui a motivé le lancement de ces programmes, mais un soutien international proportionnel à cet effort fait souvent défaut.

87. Le Cameroun a récemment été touché par des inondations, qui ont entraîné des pertes en vies humaines, des déplacements de populations et d'importantes pertes matérielles, y compris la destruction d'infrastructures et de structures agricoles. Cette catastrophe a mis en évidence la nécessité de la solidarité internationale dans la prévention des crises et M. Fouda Ndi demande en conséquence la mise en

œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Au niveau national, le Président du Cameroun a établi un fonds pour les victimes des catastrophes naturelles, qui complète le plan national pour imprévus créé en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement en 2002.

88. **M^{me} Ben Dor** (Israël), prenant la parole dans l'exercice du droit de réponse, souligne que les déclarations prononcées par les représentants de la Syrie et du Soudan ont politisé de façon inutile les débats. Ces remarques inappropriées visent à détourner l'attention du manque de légitimité du régime syrien, qui massacre systématiquement sa population. La marée noire de 2006 a été mentionnée à diverses reprises mais sans citer le contexte – c'est le Hezbollah qui a commencé le conflit en attaquant Israël. Ces omissions ne sont pas accidentelles et constituent des tentatives délibérées de calomnier Israël. M^{me} Ben Dor espère que, compte tenu des questions importantes à examiner, les débats de la Commission ne seront pas compromis à l'avenir par de telles attaques.

89. **M. Ibrahim** (République arabe syrienne), prenant la parole dans l'exercice du droit de réponse, indique que, comme c'est souvent le cas, le représentant de l'occupation israélienne s'efforce de couvrir les crimes perpétrés par son pays ainsi que son impuissance à respecter les résolutions de l'ONU. Le document final de la Conférence Rio +20, intitulé « L'avenir que nous voulons », demande qu'il soit mis fin à l'occupation étrangère de façon que, comme les autres populations de la région, les populations vivant sous l'occupation puissent bénéficier de leur droit au développement durable. Les forces d'occupation et les colons israéliens ont récemment mis feu à de grandes superficies agricoles dans la zone arabe, et, en 2012 seulement, ont déraciné 7 500 oliviers dans le territoire palestinien occupé et le Golan occupé. Suite à ces actions israéliennes, la contribution apportée par l'agriculture à l'économie palestinienne est tombée de 28 % en 1993 à seulement 5,8 % en 2012. Compte tenu de ces statistiques, le représentant d'Israël n'est pas en droit de parler de promotion du développement durable. En outre, Israël n'a pas respecté la résolution 66/192 de l'Assemblée générale, qui demande de compenser le Liban et la République arabe syrienne pour les dommages qui ont résulté de la marée noire causée par son bombardement barbare d'une centrale électrique civile libanaise.

La séance est levée à 18 h 10.